

Nouvelle adhesion

Modification

Date de modification

SECTION I : Identification

Nom l'employé :		
Prénom :	Numéro de matricule :	
Célibataire	Marié(e)	Conjoint de fait

SECTION II : CETTE SECTION S'ADRESSE UNIQUEMENT À CEUX QUI ONT RÉPONDU «MARIÉ» OU «CONJOINT DE FAIT» :

Date du mariage ou début de l'union de fait :		
Nom à la naissance du conjoint :		
Prénom du conjoint :		
Nom de l'employeur de votre conjoint :		
Votre conjoint réside-t-il avec vous en Basse-Côte-Nord, et ce, de façon permanente ? Si non, indiquez la date de départ : _____	OUI	NON
Votre conjoint bénéficie-t-il d'une prime d'isolement avec personne à charge?	OUI	NON
Votre conjoint bénéficie-t-il d'une prime d'isolement sans personne à charge?	OUI	NON

SECTION III : SELON LA DÉFINITION¹ AVEZ-VOUS DES ENFANTS À CHARGE?

OUI

NON

Si oui, complétez le tableau suivant

Nom	Prénom	Date de naissance (aaaa/mm/jj)	Nom de l'école fréquentée à temps plein & niveau secondaire ²

SECTION IV : VILLAGE D'AFFECTATION & SIGNATURE

_____	Date
Signature de l'employé	

Village d'affectation	

SECTION V : INFORMATION

¹ **Définition:** On entend par enfant à charge : une ou un enfant de la salariée ou du salarié, de sa conjointe ou son conjoint ou des deux, ou une ou un enfant habitant avec la salariée ou le salarié pour laquelle ou lequel des procédures d'adoption sont entreprises, non marié ou non lié par une union civile et résidant ou domicilié au Canada, qui dépend de la salariée ou du salarié pour son soutien et est âgé de moins de dix-huit (18) ans; ou si elle ou il fréquente à **temps complet à titre** d'étudiante ou d'étudiant dûment inscrit, une maison d'enseignement reconnue et est âgé de vingt-cinq (25) ans ou moins, ou quel que soit son âge, une ou un enfant qui a été frappé d'invalidité totale avant son dix-huitième (18^e) anniversaire de naissance ou avant son vingt-cinquième (25^e) anniversaire de naissance si elle ou il fréquentait à temps complet, à titre d'étudiante ou d'étudiant, une maison d'enseignement reconnue, et est demeuré continuellement invalide depuis cette date.

² Pour les niveaux collégiaux et universitaires, des attestations scolaires sont exigées.

N.B. Toute modification à la présente doit être signalée au Centre de services scolaire (incluant une absence continue hors territoire de plus de 30 jours).

VEUILLEZ TRANSMETTRE CE FORMULAIRE À L'ADRESSE SUIVANTE: